

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
à LA SALVETAT SUR AGOUT**

---

**Séance du lundi 23 mai 2022**

**Nombre de membres en exercice : 20** L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

**Présents : 16** **Sont présents** : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Daniel VIDAL

**Votants : 17**

**Secrétaire de séance :**

**Pouvoirs** : Anne-Lise SAUTEREL par Daniel VIDAL

**Suppléés** :

**Excusés** : Jacques CALVET, Francis CROS

**Absents** :

---

**ADMINISTRATION ET COMPETENCES**

**1. Approbation du PV du 11 avril 2022**

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du 11 avril 2022 qui a été envoyé au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver le procès-verbal.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

**RESSOURCES HUMAINES**

**2. Révision de la délibération relative au régime indemnitaire RIFSEEP**

Le Président informe l'assemblée que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du comité technique en date du 17 mai 2022

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

Il est demandé au Bureau,

- d'instituer comme suit la mise en oeuvre du RIFSEEP :

1. Les bénéficiaires

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les contractuels à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

2. Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE et au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par délibération.

Versement mensuel pour l'IFSE et semestriel pour le CIA.

3. Conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe, exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il peut en revanche être cumulé avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel

4. Les critères DE L'IFSE

Il est instauré au profit des bénéficiaires visés ci-dessus, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Encadrement
  - Niveau hiérarchique
  - Nombre de collaborateurs (encadrés directement ou indirectement)
  - Type de collaborateurs encadrés
  - Niveau d'encadrement
  - Niveau de responsabilité lié aux missions (ressources humaines, financière, juridique, politique, technique)
  - Délégation de signature en termes de gestion du personnel
  - Organisation du travail des agents, gestion des plannings
  - Supervision accompagnement d'autrui tutorat
  - Conduite de projet
  - Préparation et/ou animation de réunion
  - Conseil aux élus
- Technicité
  - Technicité, niveau de difficulté
  - Champ d'application, polyvalence

- Pratique et maîtrise d'un outil métier (langue étrangère, logiciel métier)
  - Qualification
- Diplôme nécessaire pour assurer les missions
- Habilitation, certification
- Actualisation des connaissances
  - Expertise
- Connaissance requise
- Autonomie
  - Sujétions
- Relations externes, internes (typologie des interlocuteurs)
- Risque d'agression physique
- Risque d'agression verbale
- Exposition aux risques sanitaires
- Risque de blessure
- Itinérance, déplacements
- Variabilité des horaires
- Contrainte météorologique
- Travail posté
- Obligation d'assister aux instances
- Délégation de signature (engagement financier)
- Engagement de la responsabilité juridique
- Acteur de la prévention
- Travail dimanche et les jours fériés (dans la mesure où ce n'est pas valorisé par une autre prime)
- Travail exercé par la filière médico-sociale
- Impact sur l'image de la collectivité
  - Expérience professionnelle
- Expérience dans d'autres domaines qui peuvent apporter un intérêt au poste
- Connaissance de l'environnement de travail
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience

#### 5. Les groupes

Catégorie	Groupe	Grades
Catégorie A	A1	Attaché hors classe Attaché principal Attaché Ingénieur principal Ingénieur
	A2	Attaché hors classe Attaché principal Attaché Ingénieur principal Ingénieur
Catégorie B	B1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Animateur territorial Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien territorial Educateur principal des APS de 1 <sup>ère</sup> classe

		Educateur principal des APS de 2 <sup>ème</sup> classe Educateur des APS
	B2	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Animateur territorial Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien territorial Educateur principal des APS de 1 <sup>ère</sup> classe Educateur principal des APS de 2 <sup>ème</sup> classe Educateur des APS
	B3	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Animateur territorial Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien territorial Educateur principal des APS de 1 <sup>ère</sup> classe Educateur principal des APS de 2 <sup>ème</sup> classe Educateur des APS
Catégorie C	C1 (>40 pts)	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif territorial Adjoint d'animation territorial principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint d'animation territorial Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique territorial Opérateur principal des APS Opérateur qualifié des APS Opérateur des APS
	C2 (Autres agents de catégorie C)	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif territorial Adjoint d'animation territorial principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint d'animation territorial Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal

		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique territorial Opérateur principal des APS Opérateur qualifié des APS Opérateur des APS
--	--	---

#### 6. L'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (L'IFSE)

Catégorie	Groupe	Plafond
Catégorie A	A1	36 210 €
	A2	32 130 €
Catégorie B	B1	17 480 €
	B2	16 015 €
	B3	14 650 €
Catégorie C	C1	11 340 €
	C2	10 800 €

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

#### 7. Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

L'institution du CIA est obligatoire mais son versement reste facultatif.

Il est non reconductible d'une année sur l'autre.

Le versement du CIA est apprécié au regard

- de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions,
- sa disponibilité,
- la qualité de son travail
- son assiduité
- son sens du service public
- sa capacité à répondre à l'intérêt du service
- Son respect de la déontologie
- Sa capacité à travailler en équipe
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- Son implication dans les projets
- Sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel
- Le respect de la hiérarchie

Il est proposé un montant maximum de 900 euros brut par an et par agent.

Le montant alloué au semestre sera défini par arrêté individuel au mois de juin et au mois de décembre selon la situation contractuelle de l'agent. Si un agent quitte la collectivité entre ses 2 périodes, l'arrêté sera pris au moment du versement de son solde de tout compte.

#### 8. Le RIFSEEP en cas d'absentéisme

Maintien dans son intégralité de l'IFSE et du CIA en cas de congés annuels, de congés pour accident de service, pour maladie professionnelle, pour congés de maternité, de paternité et d'adoption.

En cas de congé maladie ordinaire, conservation du régime indemnitaire dans les mêmes conditions que le traitement de base (la totalité du régime indemnitaire les trois premiers mois et de le réduire de moitié les 9 mois suivants).

En cas de congés de longue maladie, de congés de longue durée ou de grave maladie l'IFSE n'est pas maintenu

En cas de temps partiel pour raison thérapeutique le montant de l'IFSE est maintenu

Pour un agent en période de préparation au reclassement l'IFSE est maintenu

### 9. Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 er juin 2022.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

## **TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE/COMMUNICATION**

### **3. Vote des tarifs de la base de loisirs du Laouzas**

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver les tarifs de la base de loisirs du Laouzas indiqués ci-dessous :

PRODUIT	TARIF BUVETTE LAOUZAS		
	HT	TVA	TTC
Boisson boîte 33 cl	2,37 €	5,5 %	2,50 €
Bière canette	2,33 €	20 %	2.80 €
Eau 1,50L (grande)	1,90 €	5,5 %	2,00 €
Café (gobelets en plastique)	1,27 €	10 %	1,40 €
Chocolat, Thé (gobelets en plastique)	1,64 €	10 %	1,80 €
Glace moyenne (pushup, calippo)	2,27 €	10 %	2,50 €
Glace grande (magnum, solero, big cône)	2,64 €	10 %	2,90 €
Glace petite (glace à l'eau, petit cône)	1,64 €	10 %	1,80 €
Mrs freeze grand modèle	1,64 €	10 %	1,80 €
Crêpe sucre/ chocolat	2,73 €	10 %	3,00 €
Beignet / donuts	2,73 €	10%	3,00€
Quiche/cheese burger	3,18 €	10 %	3,50 €
Pizza/croque-monsieur/gaufre	3,64 €	10 %	4,00 €
Chocke, burger/panini/tacos	4,09 €	10%	4,50€
Barre chocolatée	1,17 €	20 %	1,40 €
Chewing gum	1,09 €	20 %	1,20 €
Mentos	1,17 €	20 %	1,40 €
Sucette XXL	0,83 €	20 %	1,00 €
Malabar/carambar	0.25 €	20 %	0,30 €
Gâteau paquet	2,08 €	10 %	2,50 €
Bonbon paquet	2,58 €	20 %	2,50 €
Sachet haribo	0.75 €	20 %	0,90 €
Chips 125 g	2.37 €	5,5 %	2,50 €

ACTIVITES	NOUVEAU TARIF PROPOSE	
	HT	TTC
Bateau moteur 1/2h	18,33 €	22,00 €
Bateau moteur 1h	29,17 €	35,00 €
Bateau moteur 10 x 1/2h	141,67 €	170,00 €
Bateau moteur 10 x 1h	266,67 €	320,00 €
Vélo électrique 2h	12,50 €	15,00 €
Vélo électrique 10 x 2h	100,00 €	120,00 €
Coaching sportif 45 MIN	10,00 €	12,00 €

Coaching sportif 90 MIN	16,67 €	20,00 €
Coaching sportif 45 min x 10	75,00 €	90,00 €
Coaching sportif 90 min x 10	141,67 €	170,00 €

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

#### **4. Vote des tarifs du Centre de bien-être**

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver les tarifs du Centre de bien-être indiqués ci-dessous :

ACTIVITES	NOUVEAU TARIF PROPOSE	
	HT	TTC
SPA		
Pass essentiel / 1h	11,67 €	14,00 €
Pour tout achat de massage : pass essentiel 1h	4,17 €	5,00 €
Pass bulle (étudiant) / 2h	12,50 €	15,00 €
Pass source / 2h	16,67 €	20,00 €
Pass duo / 2 h / 2 pers	30,00 €	36,00 €
Privatisation 2h - 20 pers maxi exclu WE et férié	241,67 €	350,00 €
Privatisation 3h - 20 pers maxi exclu WE et férié	350,00 €	550,00 €
Privatisation 4h - 20 pers maxi exclu WE et férié	458,33 €	680,00€
Pass détente 10h nominatif	73,33 €	88,00 €
Pass détente 20h nominatif	133,33 €	160,00 €
NOUVEAU : Pass Liberté 15h non nominatif à consommer exclusivement du lundi au vendredi par heure complète	104,17 €	125,00 €
Location de peignoir	3,75€	4,50€

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

#### **5. Vote des tarifs Soins du Centre de bien-être**

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver les tarifs Soins du Centre de bien-être indiqués ci-dessous ainsi que la validation de la facturation des frais de location de l'espace bien être aux prestataires présents sur une base de 7€ HT par heure à compter du 29 juin 2022.

SOINS	HT	TTC	Facturé par le prestataire à la CC HT	Facturé par le prestataire à la CC TTC
Modelage partiel dos et jambes (20min)	43,33 €	52,00 €	30,83 €	37,00 €
Modelage partiel dos et jambes (40min)	54,17 €	65,00 €	40,00 €	48,00 €
Modelage Californien de (50min)	67,50 €	81,00 €	52,50 €	63,00 €
Modelage Holistique de (50min)	67,50 €	81,00 €	52,50 €	63,00 €
Modelage aux pierres chaudes de (50 min)	70,83 €	85,00 €	55,83 €	67,00 €
Gommage + hydratation de (25min)	37,50 €	45,00 €	22,50 €	27,00 €
Soin bien-être dos de (40min) à (45min)	58,33 €	70,00 €	40,00 €	48,00 €

Gommage + modelage (60min)	72,50 €	87,00 €	56,67 €	68,00 €
Gommage + enveloppement + modelage(75min)	85,00 €	102,00 €	70,00 €	84,00 €
Soin coup d'éclat (25min)	39,17 €	47,00 €	26,67 €	32,00 €
Soin aux huiles essentielles (45min)	58,33 €	70,00 €	44,17 €	53,00 €
Soin Anti-âge (60min)	67,50 €	81,00 €	52,50 €	63,00 €
Shiatsu (50min)	58,33 €	70,00 €	44,17 €	53,00 €
Watsu (50min)	58,33 €	70,00 €	44,17 €	53,00 €
Réflexologie plantaire (25min)	39,17 €	47,00 €	26,67 €	32,00 €
Réflexologie plantaire (45min)	54,17 €	65,00 €	40,00 €	48,00 €
Reiki (25min)	39,17 €	47,00 €	26,67 €	32,00 €
Reiki (50min)	54,17 €	65,00 €	40,00 €	48,00 €

SOINS	HT	TTC
<b>RETOUR AUX SOURCES :</b> 1 bain velour hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	25,00€	30,00€
<b>SOURCE DE BEAUTE :</b> 1 soin du visage aux huiles essentielles + 1 bain velour hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	75,00€	90,00€
<b>SOURCE DE BIEN ETRE :</b> 1 modelage 50 minutes au choix + 1 bain velour hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	79,17€	95,00€
<b>SOURCE D'ENERGIE :</b> 1 soin energetique au choix + 1 bain velour hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	70,83€	85,00€

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

## FINANCES ET MARCHES

### **6. Attribution des dossiers de fonds de concours**

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
LAMONTELARIE	Travaux création branchement électriques et eau	2 043,90 €	1 021,95 €	1 021,95 €
	Lave-vaisselle et branchements salle	776,67 €	388,33 €	388,34 €
	Travaux abattage arbres Village	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €
	Travaux voirie et de pluvial	3 448,65 €	1 724,32 €	1 724,33 €
CAMBON ET SALVERGUES	Aménagement intérieur de bâtiments communaux	2 757,35 €	1 378,67 €	1 378,68 €
	Travaux aménagement divers dans le village	7 380,00 €	3 690,00 €	3 690,00 €
	Logiciels de gestion pour la Mairie	800,00 €	400,00 €	400,00 €



MURAT	Achat tracteur	52 500,00 €	26 250,00 €	26 250,00 €
	Aménagement camion	2 627,30 €	1 313,65 €	1 313,65 €
	Mur du cimetière	49 238,12 €	24 619,06 €	24 619,06 €
	Adressage	11 460,00 €	5 730,00 €	5 730,00 €
LE SOULIE	Réfection peinture logement communal	7 785,00 €	3 892,50 €	3 892,50 €
FRAISSE SUR AGOUT	Bois chaufferie communale	29 000,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €
	Logement de fonction de l'école	25 510,95 €	12 755,45 €	12 755,50 €
	Dallage place et rue du village	40 100,00 €	20 050,00 €	20 050,00 €
	Gardes corps Place de l'Eglise	10 905,00 €	5 452,50 €	5 452,50 €
	Valorisation du patrimoine (aménagement sentier touristique)	7 120,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €
	Rucher communal	471,67 €	235,83 €	235,84 €
Montant des FDC attribués			127 762,26 €	

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

#### **7. Demande de subvention – Radio Lacaune**

Radio Lacaune a déposé une demande de subvention pour un montant de 28 000,00 €.

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer cette subvention à Radio Lacaune pour l'année 2022.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

#### **8. Demande de subvention – Festival d'astronomie**

Le 16 juillet 2022 est organisé la première édition d'un festival d'astronomie sur la base de loisirs du Laouzas : Les Dames Des Lacs. La Cité de l'espace de Toulouse en est la marraine et le Département du Tarn, organisateur du festival Un été dans le Tarn, a proposé d'y associer l'une de ces scènes musicales.

De nombreuses activités sont programmées :

- Observation du ciel et des étoiles (champ de télescopes)
- Ateliers de médiation scientifique (stands laboratoires)
- Espace restauration (buvette)
- Concerts (programmation du festival Un été dans le Tarn)
- Installation « contes et légendes du monde » autour de l'espace

L'événement est organisé par l'association Cerberus, ayant pour objet l'organisation et le soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales. Le budget total du festival est de 6 000€. En complément, l'association Cerberus sollicite la participation de la Communauté de Communes au budget du festival.

Il est proposé au Bureau de participer à hauteur de 1 200,00 €.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

#### **9. Participation à l'action INITIATIVE Tarn**

Depuis de nombreuses années, INITIATIVE Tarn collabore avec les territoires pour aider les entrepreneurs à concrétiser le Plan de Financement de leur projet (élaboration de plans d'affaires, pédagogie bancaire et

ingénierie financière), en phase de lancement (par Prêt d'Honneur à 0% au dirigeant et accès aux crédits bancaires) et en aval, avec un suivi économique et financier post-crédation ou post-reprise.

Cette mission est menée en liaison avec votre Service d'Action Economique et avec les Chambres Consulaires compétentes.

En 2021, INITIATIVE Tarn a accordé 717.050 € de Prêts d'Honneur à 96 entrepreneurs totalisant 79 projets, répartis comme suit :

- 607.350 € de Prêts INITIATIVE Tarn
- 87.700 € de Prêts PHCR de Bpifrance
- 22.000 € de Prêts Occitanie Transmission

La participation au Fonds Associatif d'INITIATIVE Tarn est calculée en fonction du nombre d'habitants (0.08 Euros /hab).

Il est proposé au Bureau de participer à hauteur de 600 €.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

## **TRAVAUX/VRD**

### **10. Autorisation du Président à signer le marché « Fourniture et livraison de colonnes aériennes de tri pour le verre et multi-matériaux »**

La CCMLHL a lancé une consultation pour la fourniture de 45 colonnes multi-matériaux (30) et Verre (15). Ces colonnes seront déployées sur le territoire de la CC pour la création de nouveaux points d'apport volontaires sur la commune de Lacaune (en remplacement des caissettes jaunes) et pour le remplacement de colonnes vieillissantes et/ou détériorées.

La commission des marchés s'est réunie le lundi 23 mai afin d'étudier les réponses à la consultation.

L'analyse des offres a établi les résultats suivants :

CANDIDAT	MGM	SECAF ENVIRONNEMENT	QUADRIA	UTPM ENVIRONNEMENT
Note critère Prix /60	43.15	53.89	60.00	43.20
Note critère Qualité /40	21.6	23.2	20.00	5.20
Note Globale /100	64.75	77.09	80.00	48.40
Classement candidat	3	2	1	4

L'offre de Quadria obtient donc le meilleur classement.

Comme demandé au RC, Quadria a proposé une offre de base et une variante :

Offre de base : 45 colonnes en bois	67 830.00 € HT
Variante : 45 colonnes en polyéthylène	58 965.00 € HT

La commission des marchés propose de retenir l'entreprise QUADRIA et de sélectionner l'offre de base en bois.

Il est donc demandé au bureau d'autoriser le Président à signer le marché « Fourniture et livraison de colonnes aériennes de tri pour le verre et multi-matériaux » avec l'entreprise QUADRIA pour un montant de 67 830,00€ HT correspondant à l'offre de base en bois.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

### **11. Autorisation du Président à signer le devis de réfection ZA Merly**

En vue de la réfection de la voirie de la ZA de Merly, il a été demandé 3 devis auprès des entreprises COLAS, GUIPAL et TPP.

Les travaux à réaliser sont :

- Remise à niveau des tampons et bouches à clé.
- Reprofilage à la GE.
- Réalisation d'une bicouche.
- Reprise ponctuelle des trottoirs.

Ces travaux sont répartis en 2 tranches :

Tranche 1 : Entrée et Antenne CALAS, tranche 2 : Antenne ENERCON

L'analyse des devis est la suivante :

Travaux	Colas	Guipal	TPP
Tranche 1	29 236.50 €	18 461.20 €	23 780.50 €
Tranche 2	24 465.50 €	26 499.50 €	29 386.50 €
Tranches 1 + 2	53 702.00 €	44 960.70 €	53 167.00 €
Classement	3	1	2

Afin d'éviter la dégradation de la voirie, des rochers seront mis en place pour empêcher le retournement des semi-remorques aux extrémités de la zone artisanale, un arrêté municipal sera également pris en ce sens.

En conséquence, il est demandé au bureau d'autoriser le Président à signer le devis de l'entreprise GUIPAL pour les travaux des tranches 1 et 2.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 17**

**Pour : 17**

## **12. Questions diverses**

**Le Président**  
**Daniel VIDAL**

